



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Logements communautaires pour aînés,

DE LA PRÉCARITÉ À LA DIGNITÉ

Montréal – 26 octobre 2007. Dans le cadre des consultations publiques qu'effectue le gouvernement sur les conditions de vie des aînés, les organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation demandent à la Ministre québécoise de la Famille et des Aînés, Marguerite Blais, d'intervenir pour que soit reconduit de façon récurrente le programme *AccèsLogis* et que soient financées les pratiques de soutien communautaire dans les logements administrés par des OSBL d'habitation.

C'est ce qu'est venu dire le directeur général du Réseau québécois des OSBL d'habitation, M. François Vermette, lors de l'audience publique que tenait la Ministre aujourd'hui à Montréal. Les OSBL d'habitation, qui administrent plus de 32 000 logements communautaires dont la moitié sont destinés à des personnes âgées, se donnent généralement comme mission d'offrir à des personnes socialement, physiquement ou économiquement défavorisées des conditions de logement stables et appropriées à leurs besoins.

Or, les logements du genre développés en vertu du programme *AccèsLogis* ne suffisent pas à répondre aux demandes des communautés locales. Le directeur général du Réseau estime que la société québécoise doit poursuivre la construction de logements sociaux et doit financer adéquatement les pratiques de soutien communautaire dont les effets préviennent notamment le *placement* d'aînés dans des ressources d'hébergement plus lourdes.

Notons que plus des deux tiers des locataires des OSBL d'habitation sont âgés de 55 ans et plus alors que plus du tiers ont 75 ans et plus. Dans les OSBL d'habitation destiné aux aînés se sont 56% des locataires qui sont âgées de plus de 75 ans! Près des trois quarts de ces locataires sont des femmes (74 %) et quelque 80 % d'entre eux ne gagnent pas plus de 20 000 \$ par année. Le soutien communautaire permet aux ensembles de logements

d'offrir aux locataires des services de sécurité, d'accueil, de gestion de conflits, de loisirs et de services de repas, etc.

« Plus encore, selon M. Vermette, les OSBL représente une formule souple d'habitation, bien implantée et administrée dans les communautés locales. Les logements communautaires favorisent la mixité économique et sociale et répondent à une variété de missions. »

Selon lui, « quant aux pratiques de soutien communautaire en logement, elles bénéficieront dans quelques semaines, après 15 années de luttes, d'une reconnaissance formelle par le gouvernement québécois ainsi que d'une première enveloppe budgétaire. Celle-ci ne sera sans doute pas encore suffisante pour en finir avec les bricolages financiers auxquels les organismes doivent s'adonner pour arriver à les mettre en place », conclut-il.

Le Mémoire déposé par le Réseau québécois des OSBL d'habitation contient aussi une demie douzaine d'autres propositions pour améliorer les conditions de vie des aînés.

-30-

Source : Richard Saulnier, Réseau québécois des OSBL d'habitation
Tél. : (514) 755-6324